

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**d'adduction d'eau potable**  
**FRETEVAL - SAINT HILAIRE LA GRAVELLE**

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**  
**DU SERVICE PUBLIC**

**Service de l'eau potable**



**EXERCICE 2014**

# SIAEP FRETEVAL SAINT HILAIRE LA GRAVELLE

## I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014.

Le SIAEP Fréteval – Saint Hilaire la Gravelle regroupe les communes de FRETEVAL et de SAINT HILAIRE LA GRAVELLE. L'eau subit un traitement de déferrisation et de désinfection avant distribution.

### I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Le syndicat prend en charge :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'ensemble des ouvrages

La gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Fréteval – Saint Hilaire La Gravelle.

Siège Social : Mairie de Fréteval 02.54.82.63.52.

Suite aux opérations du renouvellement des conseillers municipaux du 23 mars 2014 et du 30 mars, le SIAEP s'est réuni le 18 avril 2014, pour installer le Comité syndical.

Président : Martial MOYER

Vice-président : Benoît LECORNU jusqu'au 5 mai 2015

                          Jean-Pierre BARANTON depuis le 23 juillet 2015

Membres : Jean-Pierre BARANTON, Éric EXPERTON, Christian FICHEPAIN, Rémi PENAIS,  
                          Monique TOUZE

Secrétaire : Séverine MAHOUDEAU jusqu'au 28 février 2015

                          Nathalie SAILLARD depuis le 15 mai 2015

Agent technique responsable du réseau : Ghislain BERTIN

Agent technique remplaçant (mise à disposition) : Jean-Claude JOURNET



## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 Population du service

Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le total des résidents pour les communes de Fréteval et de Saint-Hilaire-la-Gravelle est de 1835

- Fréteval 1144 habitants,
- Saint-Hilaire-La-Gravelle 691 habitants.

### II.2 Abonnés

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1056	1064	0,76%
Nombre d'abonnés non domestiques	0	0	0,00%
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>1056</b>	<b>1064</b>	<b>0,76%</b>

### II.3 Ressources

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	Prélèvement 2014 (m <sup>3</sup> ) Sectorisation en place (2 compteurs)	Prélèvement 2014 (m <sup>3</sup> )
Forage en nappe souterraine	FRETEVAL Les Fosserettes	Forage	55	Total volume pompé dans l'année	229 865
				Total volume distribué aux abonnés	79 371
				229 308	

### II.4 Volumes

Volumes mis en distribution et consommés

Volumes (m <sup>3</sup> )	2013	2014	Variation
Volume produit	176 387	229 308	30,00%
Volume importé	0	0	0,00%
Volume exporté	0	0	0,00%
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>176 387</b>	<b>229 308</b>	<b>30,00%</b>
Volume consommé par les abonnés domestiques	84 203	79 371	-5,74%
Volume consommé par les abonnés non domestiques	0	0	0,00%
<b>Volume total Consommé</b>	<b>84 203</b>	<b>79 371</b>	<b>-5,74%</b>

La différence entre le volume mis en distribution et le volume total consommé est liée principalement aux compteurs défaillants.

## **II.5 Qualité de l'eau = Contrôle sanitaire réglementaire**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par le décret n°97.841 du 26 septembre 1994 sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS du centre). En 2014, au titre du contrôle sanitaire, **13** prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 150 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la Santé Publique

### **CONCLUSION SANITAIRE GLOBALE**

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres analysés.

## **III. INDICATEURS FINANCIERS**

### **III.1 Indicateurs financiers généraux**

#### **Recettes d'exploitation**

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable s'élève à :

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Pour la collectivité	100 140,80 €	100 779,75 €	0,64%
Pour l'Agence de l'Eau	26 102,93 €	24 635,55 €	-5,62%

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

Autres recettes : - remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance : 461,00 €  
- rémunération Agence de l'Eau : 317,10 €  
- autres produits exceptionnels : 127,30 €  
- pose compteur et ouverture d'eau : 110,00 €

#### **Travaux**

L'état ci-dessous fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux réalisés pendant l'exercice 2014 :

<b>ANNEE</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>2014</b>	Logiciels	792,00 €
	Matériels spécifiques d'exploitation	794,40 €
	Remplacement canalisation « Le Bois Normand »	240,00 €

## **III.2 Prix du service de l'eau potable**

Le prix du service, fixé par délibération du comité syndical, comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés semestriellement. Les abonnements sont payables semestriellement ainsi que les consommations au vu du relevé.

Chaque année, le comité syndical vote les tarifs qui découlent des charges du service calculées sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

## **III.3 Le prix de l'eau**

### **Evolution du tarif de l'eau**

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT)	Abonnement ordinaire 15	11,50	12,00	4,35%
	Abonnement Diam. 30 mm	12,40	12,90	4,03%
	Abonnement Diam. 60 mm	13,35	13,85	3,75%
Redevance au m <sup>3</sup>		0,90	0,95	5,56%
TIERS (€/m <sup>3</sup> )	Redevance pollution et réseaux de collecte Agence de l'eau Loire Bretagne	0,31	0,310	0,00%

NB : Les tarifs dégressifs pour les tranches de consommation d'eau sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le SIAEP a décidé d'instaurer un tarif unique.

### **Composantes de la facture d'un usager de 120m<sup>3</sup>**

	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation
Collectivité	119,50	126,00	5,44%
Agence de L'eau Loire Bretagne	37,20	37,20	0,00%
<b>Total facture</b>	<b>156,70 €</b>	<b>163,20 €</b>	<b>4,15%</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
5,44%

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> en 2013 : 1,31 €

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> en 2014 : 1,36 €

## **III.4 Les autres services**

### **Délibération en date du 12 octobre 2013 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

- Redevance pour remplacement compteur à eau et déplacement pour réouverture : 55 €
- Changement de compteur 15 m<sup>3</sup> : 53,22 €  
30 m<sup>3</sup> : 95,68 €